

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-45

OBJET : SUBVENTION A L'ECOLE SAINT ANNE POUR SORTIE SCOLAIRE

L'an 2022, le 01 juin à 19H00, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 25/05/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Thierry GADAIS, Lydie RETAILLEAU, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Yves-Marie DELANOE, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Aude JOUSSE ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE
Pascal PHILIPPE ayant donné procuration à Daniel GUILLE
Benoît LONGEON ayant donné procuration à Philippe MIKO

Etaient excusés :

Didier CHAUVIERE

Etaient absents :

Stéphanie MELOT

Désignation d'un secrétaire de séance : André LANCIEN a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Pascale CORMERAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

VU la délibération n°2022-11 du 5 mars 2022 portant sur le rapport au débat d'orientations budgétaire;

EXPOSÉ

Les subventions regroupent les aides de toute nature, justifiées par un intérêt général, attribuées de manière facultative, par la commune.

L'Adjointe au Maire présente une demande de subvention de l'Ecole Saint Anne pour permettre la prise en charge d'une sortie scolaire à Paris du 30 mai au 3 juin 2022 pour un nouvel élève :

Bud.	Exer.	Sens	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Libellé du compte	Tiers	Montant
4	2022	D	F	65	20	6574	DGS	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	OGEC ECOLE STE ANNE	145,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDER** d'attribuer la subvention conformément au tableau présenté ;
- **INSCRIRE** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre et 1 voix Abstention.

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire
Daniel GUILLÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci